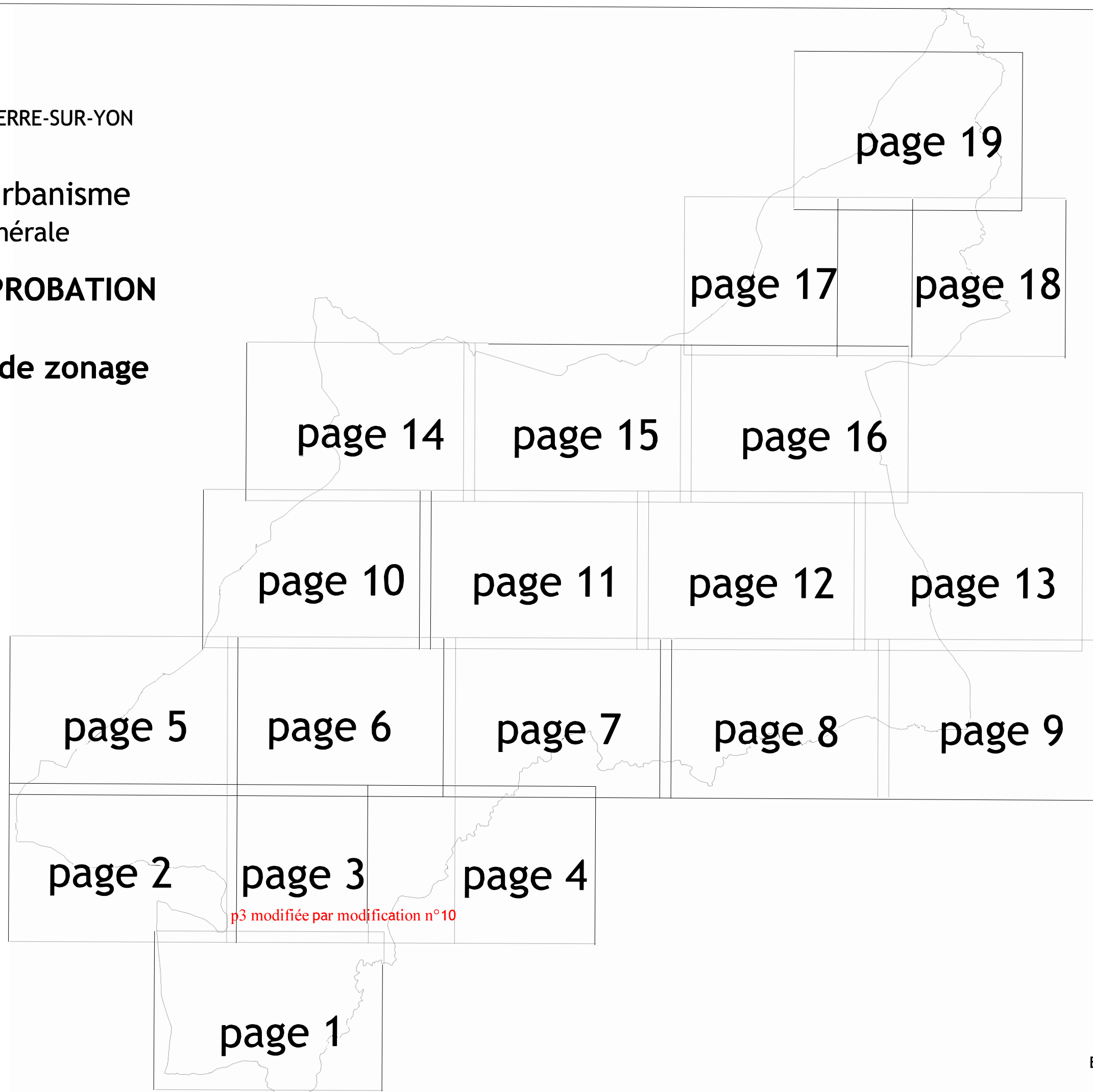


COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON

Plan Local d'Urbanisme
Révision générale

DOSSIER D'APPROBATION

Atlas du plan de zonage



- Zone urbaine
- UA
- secteur urbain central
- UAI
- secteur urbain central inondable
- UB
- secteur urbain périphérique
- UBaa
- secteur urbain périphérique avec assainissement autonome
- Uh
- secteur urbain ancien avec constructions neuves
- Ul
- secteur à vocation de loisirs
- UE
- secteur à vocation économique
- UEa
- secteur à vocation artisanale
- Zone à urbaniser
- 1AU
- zone à urbaniser à court terme
- 1AUe
- zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU
- zone à urbaniser à long terme

- Zone agricole
- A
- secteur à vocation agricole
- An
- secteur à vocation agricole stricte

- Zone naturelle
- N
- zone naturelle
- Ni
- zone naturelle inondable
- Nh
- zone naturelle à vocation d'habitat
- Nhc
- zone naturelle à vocation d'habitat avec constructions neuves
- Nep
- zone naturelle accueillant la station d'épuration
- Nl
- zone naturelle de loisirs

Liste des secteurs de mixité sociale		
Numéro	Désignation	Surface
a	secteur Arts Solos	4 602 m²
b	secteur du Luneau Sud	44 299 m²
c	rue de la Motte	9 229 m²
d	secteur EPHAD	4 156 m²
e	secteur de La Prévoisière	5 660 m²
f	secteur du Luneau Nord	27 597 m²
g	secteur Auriol	7 233 m²

Liste des sites archéologiques	
Numéro	Indice du site
I	85 081 0011
II	85 081 0012
III	85 081 0005
IV	85 081 0002
V	85 081 0003
VI	85 081 0004
VII	85 081 0013
VIII	85 081 0008
XI	85 081 0009
X	85 081 0001
XIII	85 081 0006

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une voie d'accès	Commune	520m²
2	Création d'une voie d'accès	Commune	723 m²
3	Création d'une continuité piétonne	Commune	146 m²
4	Création d'une connexion piétonne	Commune	181 m²
5	Extension d'un équipement public	Commune	1476 m²
6	Création d'une continuité piétonne	Commune	124 m²
7	Extension d'un équipement public	Commune	1681 m²
8	Création d'un accès à la coulée verte de l'Yon	Commune	5918 m²
9	Création d'une voie de desserte	Commune	625 m²
10	Création d'un accès à la coulée verte de l'Yon	Commune	1042 m²
11	Création d'une voie de desserte	Commune	199 m²
12	Création d'une voie de desserte	Commune	225 m²
13	Création d'une voie de desserte	Commune	101 m²
14	Création d'une voie de desserte	Commune	353 m²

Liste des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Numéro	Désignation	Surface	Vocation
A	secteur de La Prévoisière	26 786 m²	habitat
B	secteur du Pareau	5 660 m²	habitat
C	rue Berthommé	4 664 m²	habitat
D	rue de La Martinière	4 365 m²	habitat
E	zone d'activités du Luneau	28 135 m²	activité économique
F	secteur du Luneau Sud	44 299 m²	habitat
G	place du Prieuré	2 596 m²	habitat
H	Secteur de l'EPHAD	4 156 m²	habitat
I	Secteur Arts Solos	4 602 m²	habitat
J	secteur Bastié	3 662 m²	habitat
K	secteur Auriol	7 233 m²	habitat
L	rue du Moulin	1 959 m²	habitat
M	secteur de l'Eraudière Sud	44 ha	activité économique
N	secteur de l'Eraudière Nord	12,57 ha	activité économique
O	secteur du Luneau Nord	28 351 m²	habitat et activité économique
P	rue de la Motte	9 229 m²	habitat
Q	secteur de la Berthelière	6 681 m²	habitat
R	secteur de la Haute Garière	4 918 m²	habitat
S	centre-bourg	22 636 m²	mixte

A

Limite de zone (PLU arrêté)

Nom de la zone

Emplacement réservé

Secteur de mixité sociale conformément à l'article L.123-1-5 (alinéa 16) du Code de l'Urbanisme

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone non aedificandi (projet de déviation routière, station d'épuration, station de lagunage de l'Eraudière)

Recul par rapport à l'axe de la RD 763

Site archéologique

Périmètre de protection relatif à l'inscription au titre des Monuments Historiques

Droit de préemption départemental au titre des espaces naturels sensibles

Espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme

Espace à planter au titre de l'article R. 123-11 du Code de l'Urbanisme

Zones inondables (basées sur l'atlas des zones inondables)

Éléments à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme:

Bâtiment agricole de caractère, changement de destination autorisée conformément aux articles R.123-12 et L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme

Petit patrimoine architectural (puits, fontaine, calvaire, chapelle...)

Patrimoine bâti (maison de bourg, ferme, ...)

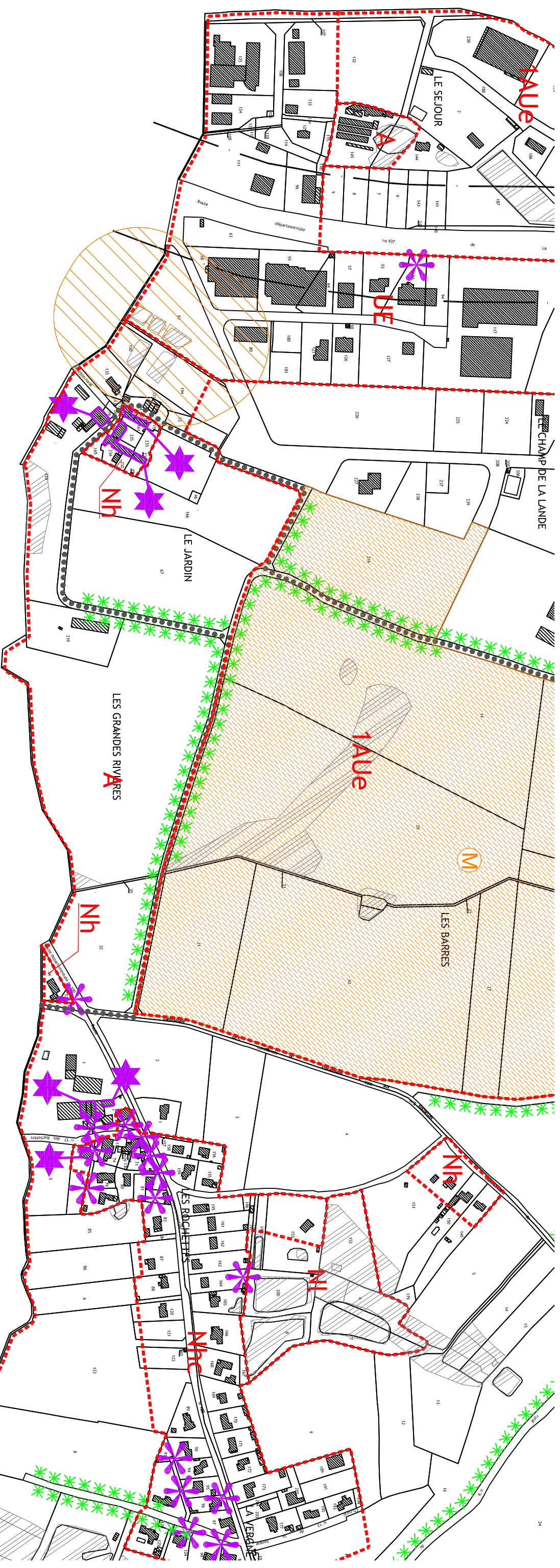
Sentier pédestre et chemin agricole à valoriser (piétons et vélos)

Zones humides remarquables à protéger pour la gestion qualitative et quantitative des eaux et pour la biodiversité

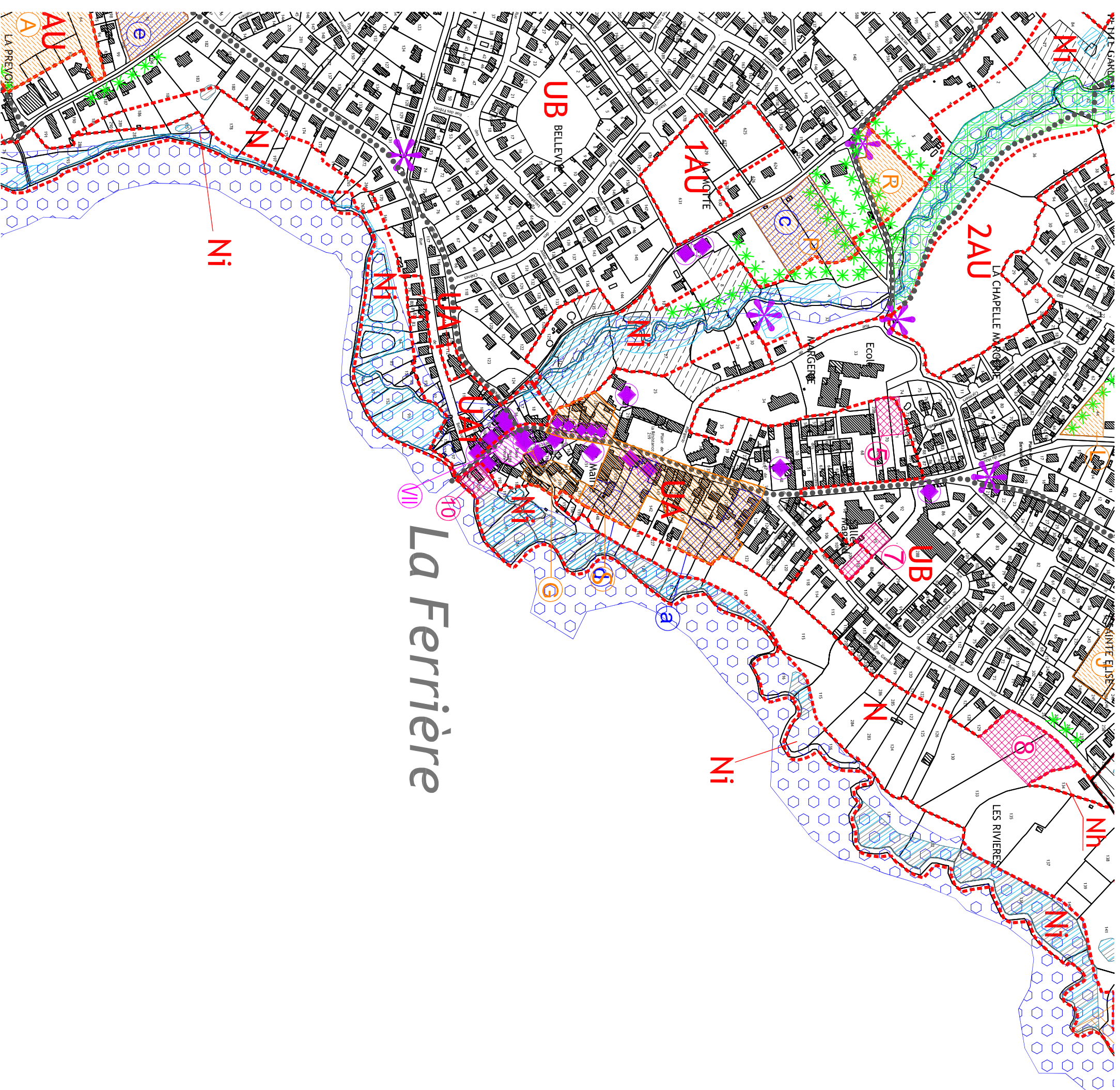
Autres zones humides identifiées

Haies à protéger

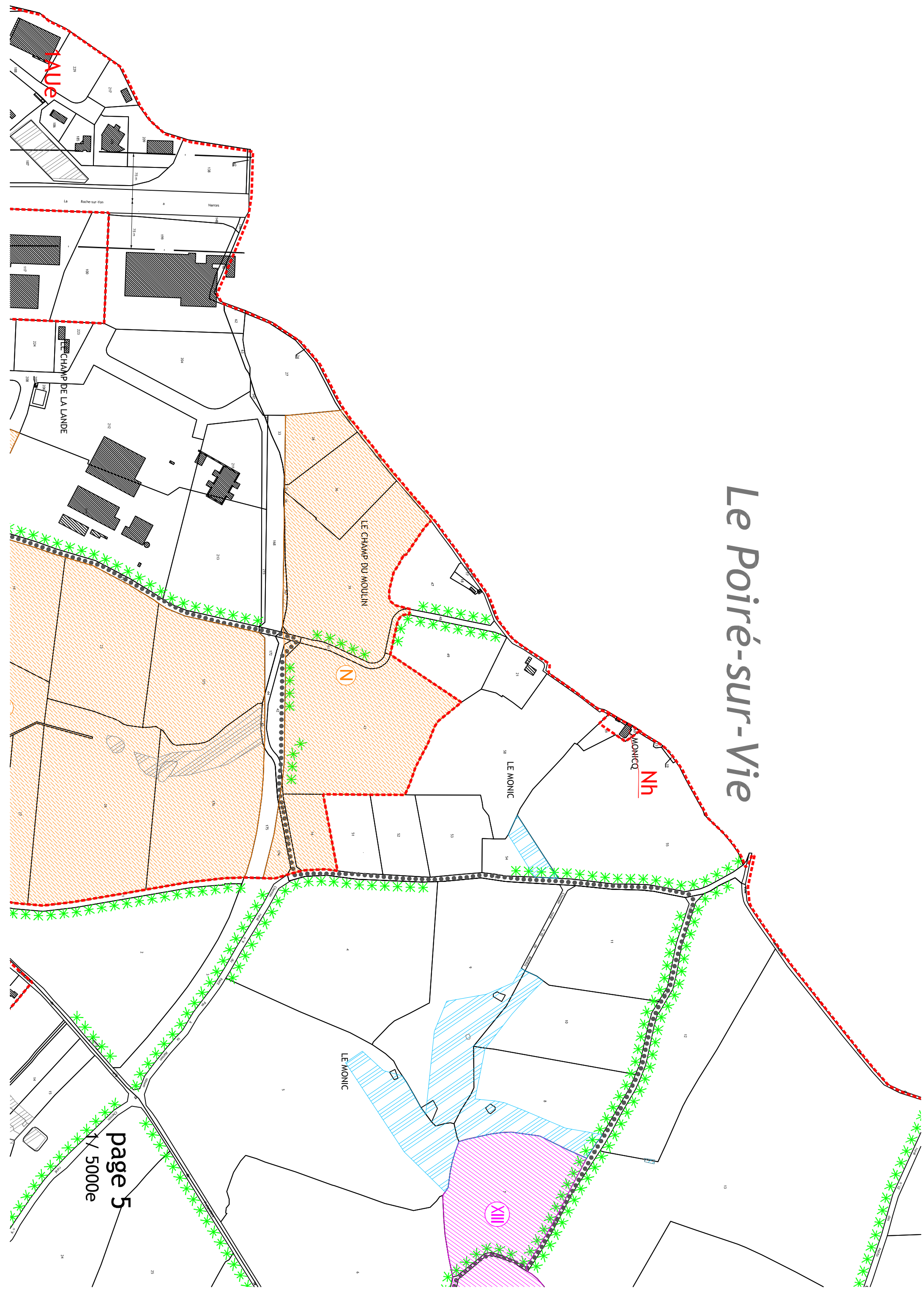
Boisements à protéger

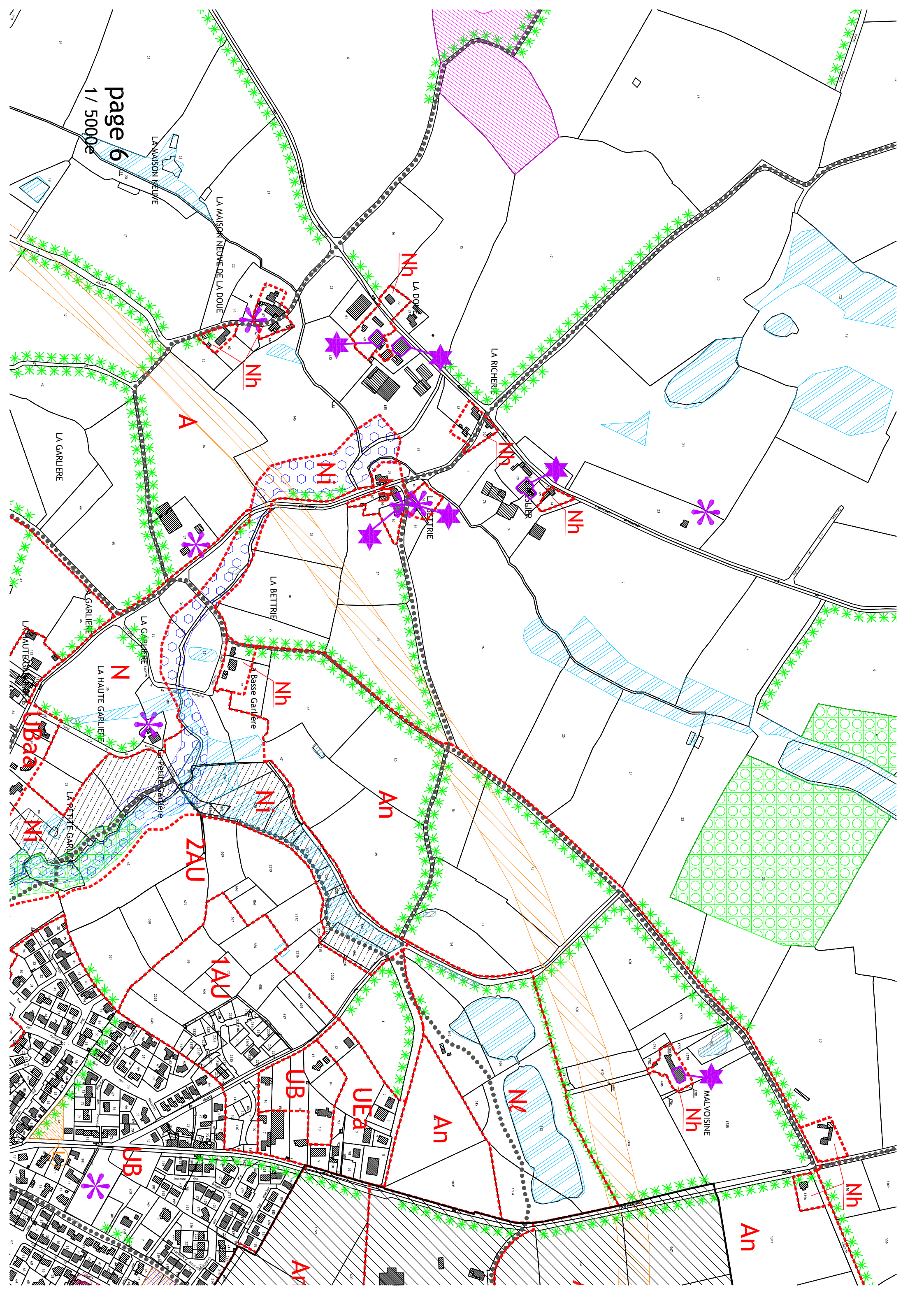


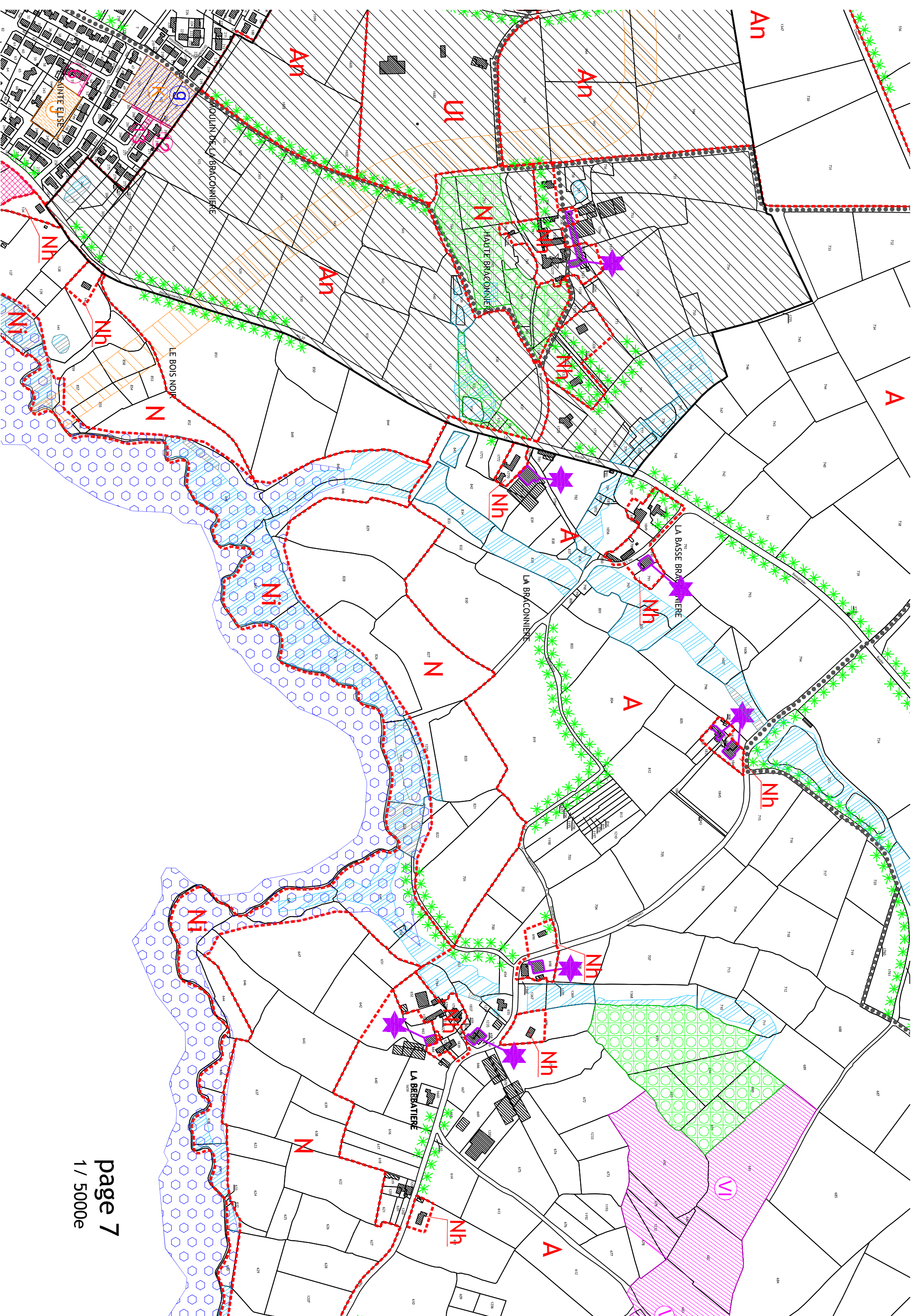


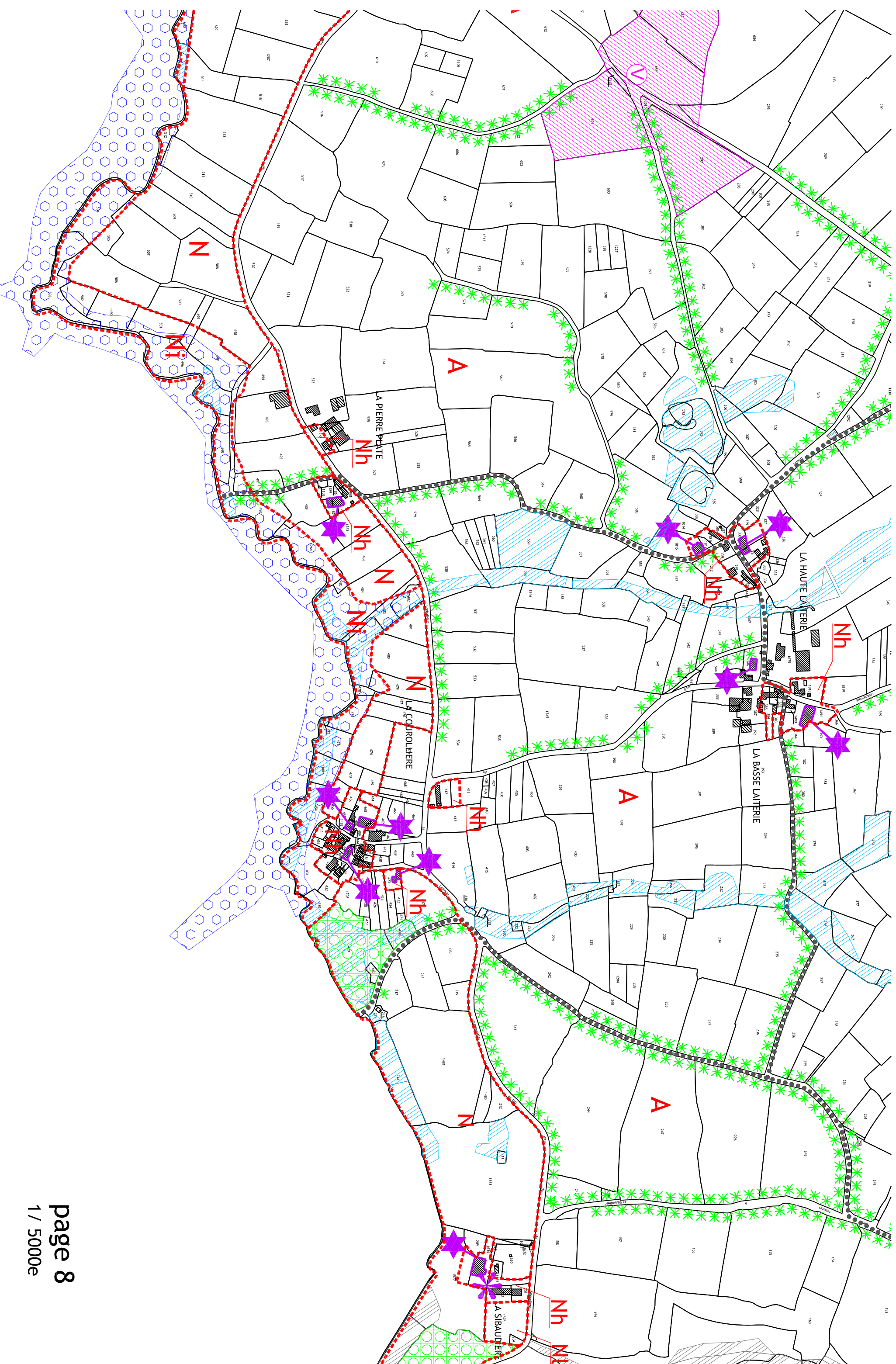


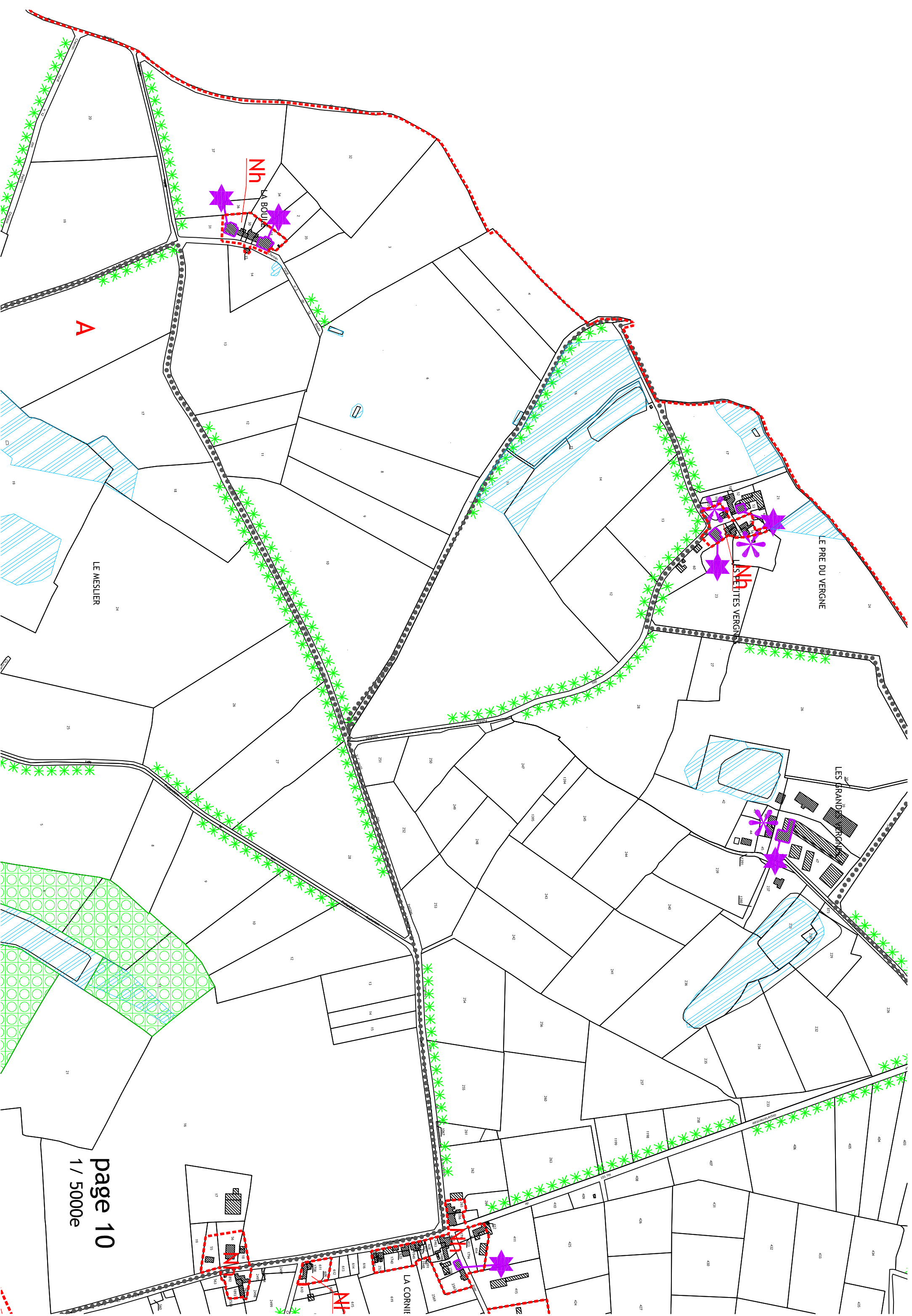
Le Poiré-sur-Vie

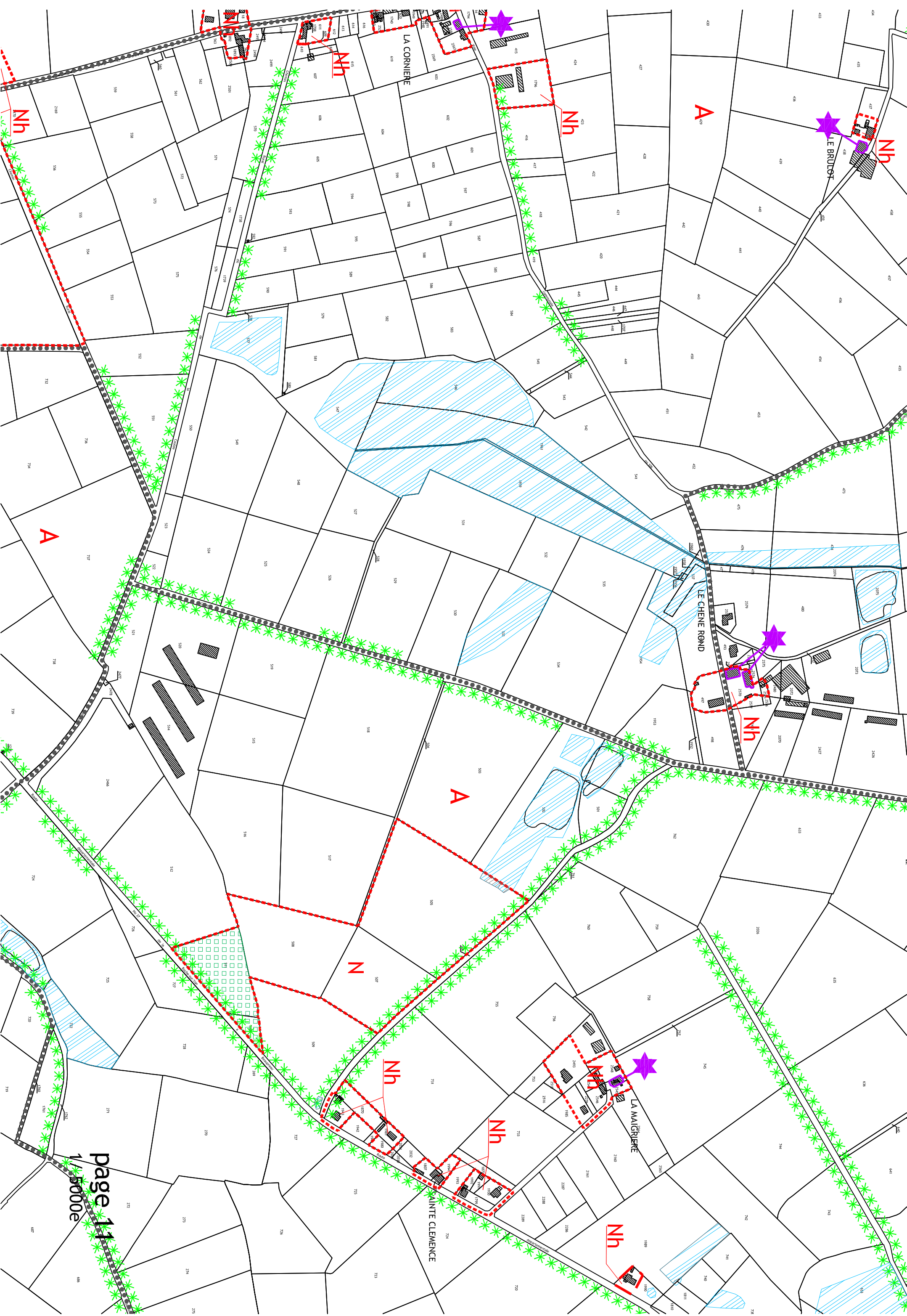


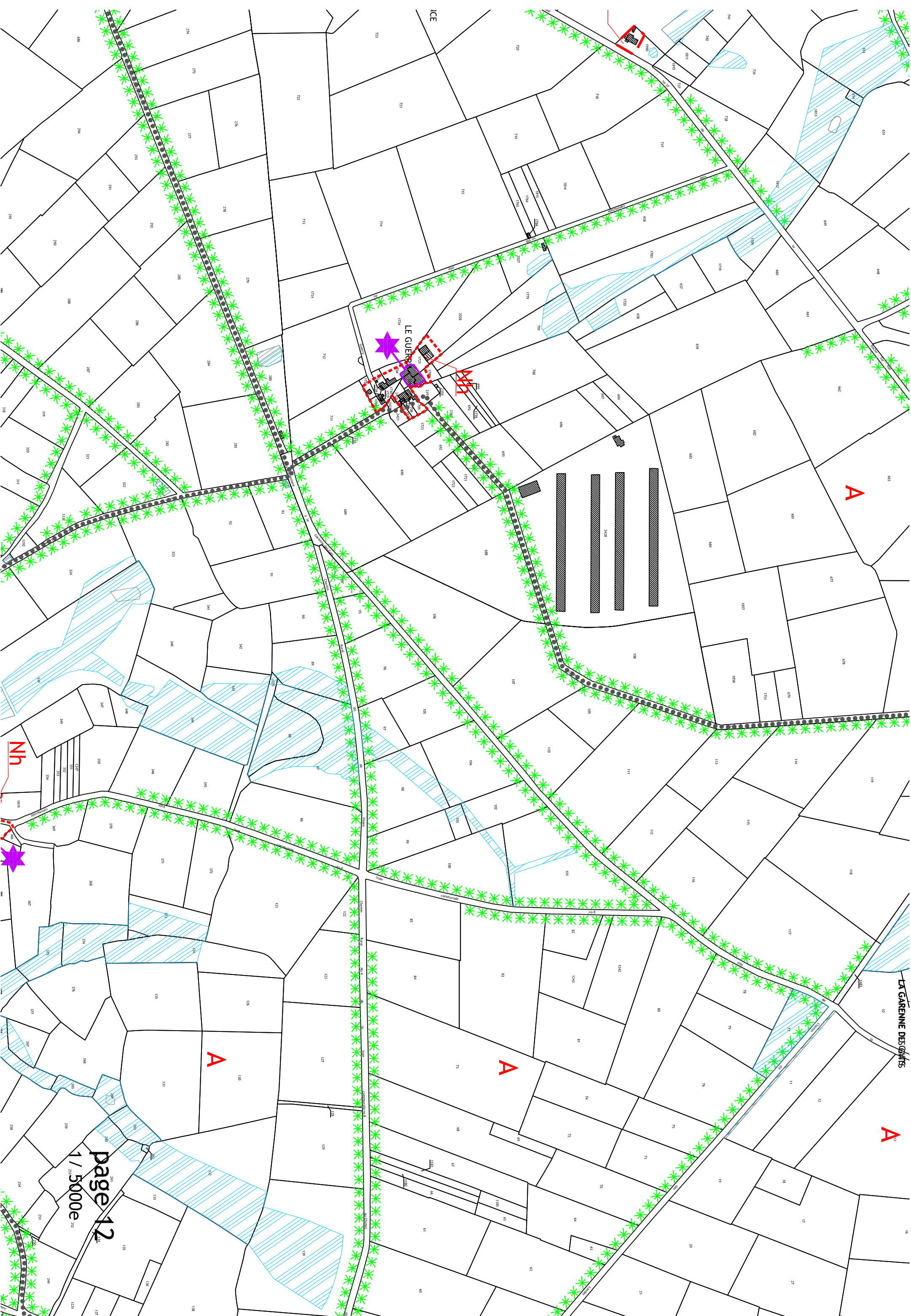


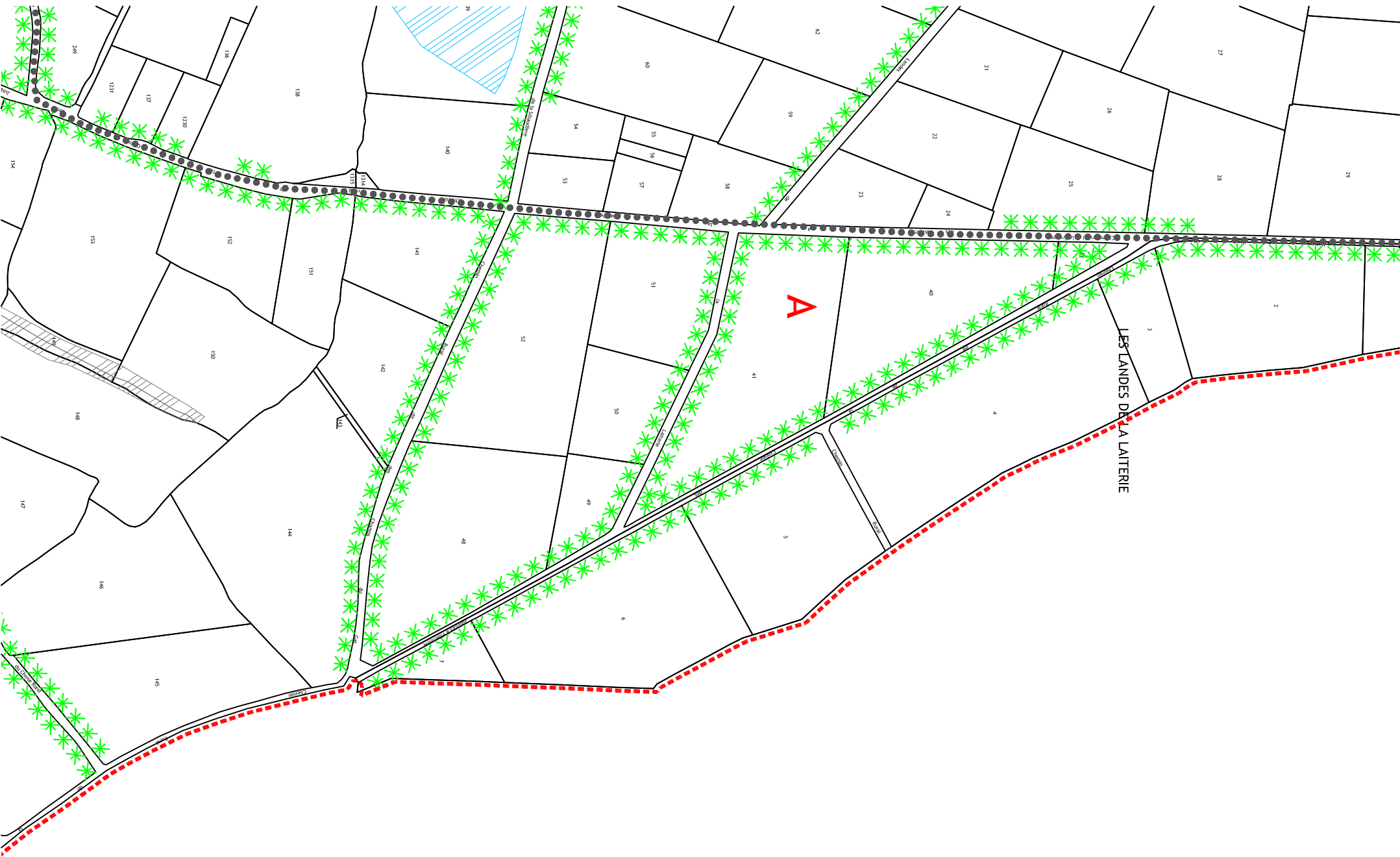




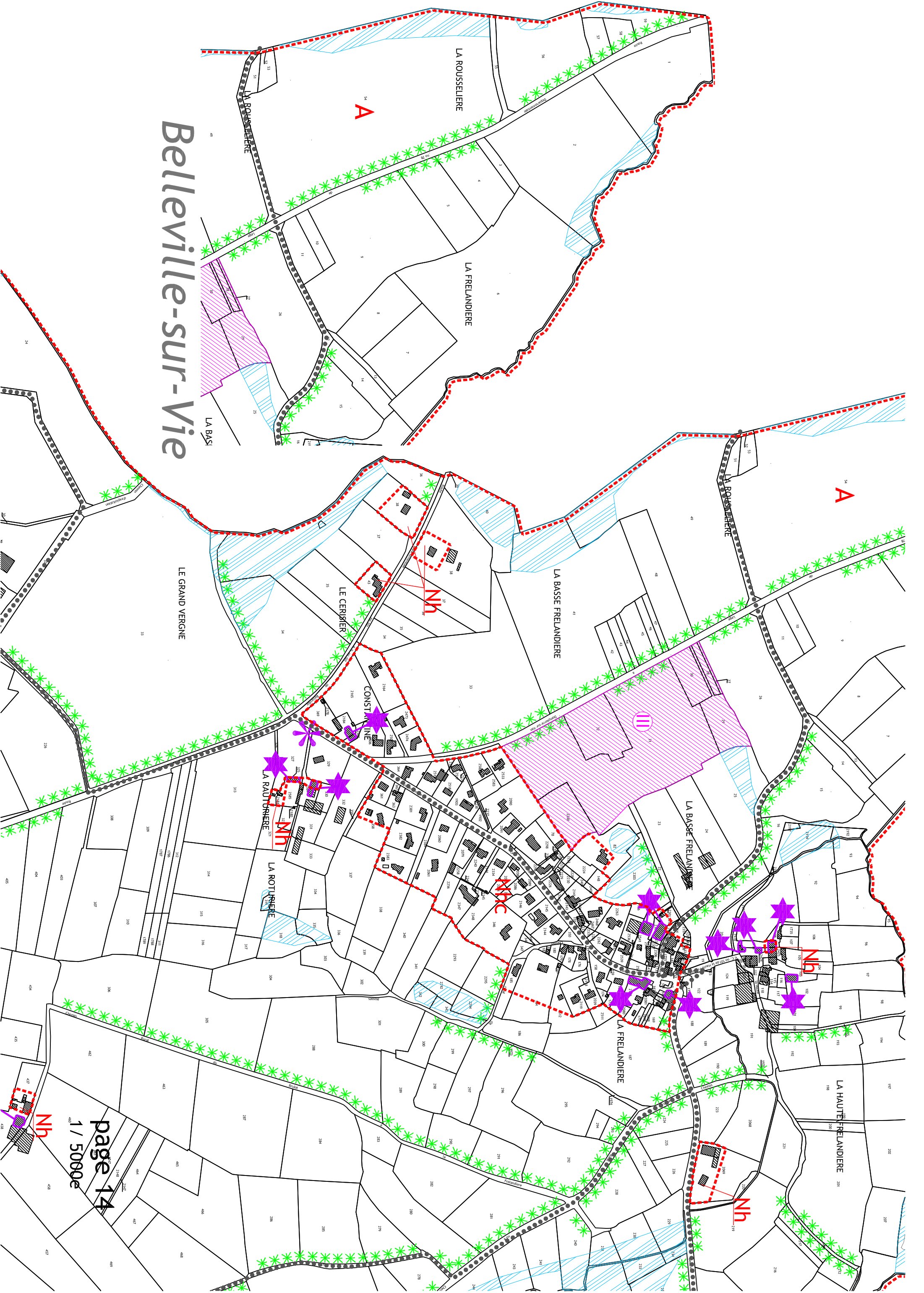


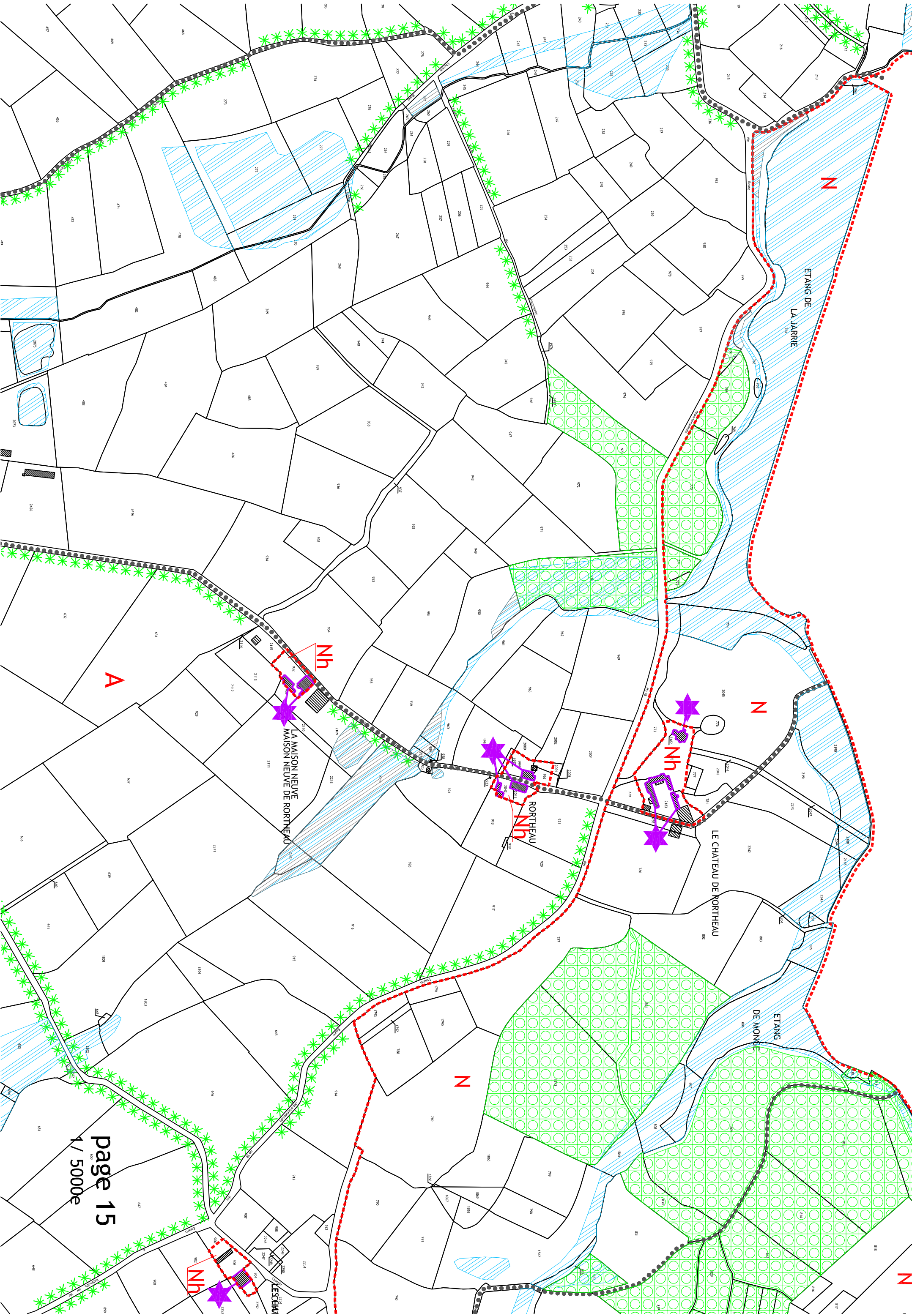


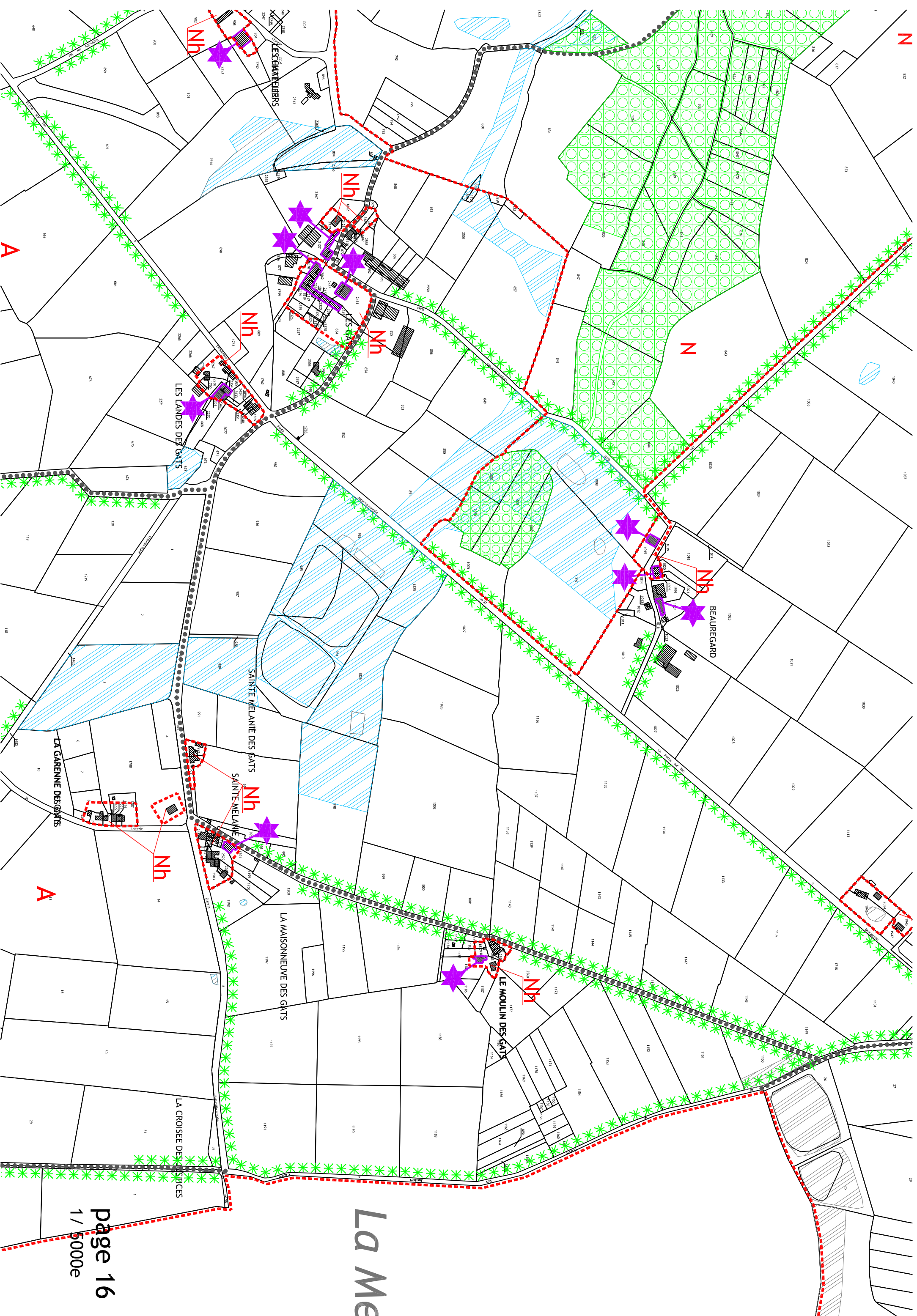




Belleville-sur-Vie







N

N

Nh

Nh

Nh

Nh

Nh

La Me

Saint-Denis-la-Chevasse

